

Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

ENREGISTRER SES CERTIFICATIONS AU REGISTRE SPECIFIQUE DES CERTIFICATIONS ET DES HABILITATIONS APRES LA REFORME

OBJECTIFS :

- Connaître les conditions d'éligibilité d'une formation au CPF
- Connaître la Commission Nationale de la Certification et comprendre les mécanismes de conception des certifications.
- Enregistrer une certification au Répertoire Spécifique des Certifications et des Habilitations
- Créer un référentiel d'activité, de compétences et de certification
- Déposer un dossier complet au RSCH à la Commission Nationale de la Certification de France Compétences

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation

PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

Paris : les 2 et 3 avril et les 19 et 20 novembre 2020

DUREE ET TARIF : 2 jours (14 heures) : 780€ HT par pers

CONTACT Tel : 03 20 47 46 17 ou
eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier, spécialiste de la Formation Professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Sanction de la formation:** Attestation de présence et évaluation des acquis
- **Nature de la formation :** Adaptation et développement des compétences

PROGRAMME :

Les conditions générales d'éligibilité des formations au CPF

- Rappel des principales caractéristiques du CPF
- Les modifications essentielles de la réforme de 2018

La Commission Nationale de la Certification

- La composition de la CNC
- Le rôle de la CN
- Le fonctionnement de la CNC

La définition d'une certification

Les mécanismes de conception des certifications

- Le glossaire de la certification des formations
- Les principes généraux de la certification en France

Les principes d'enregistrement au RSCH

- La définition de la certification au sens du RSCH
- Les types de certifications enregistrées au RSCH
- Concevoir une certification au sens du RSCH

Créer un référentiel d'activité, de compétences et de certification

Déposer un dossier complet au RSCH à la Commission Nationale de la Certification de France Compétences

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION : ENREGISTRER SES CERTIFICATIONS AU REGISTRE SPECIFIQUE DES CERTIFICATIONS ET DES HABILITATIONS APRES LA REFORME DE 2018

L'ENTREPRISE :

SIREN :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

NOM DU CONTACT FORMATION :
.....

TELEPHONE : EMAIL :

- **DATE DE LA SESSION CHOISIE :**

- **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :
Montalembert Conseils et Formation, 18 bis boulevard Montalembert, 59493 Villeneuve d'Ascq

Toute inscription doit être accompagnée, impérativement, pour être validée définitivement :

- Soit du paiement de la formation (936 euros T.T.C.) à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCA avec subrogation

Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure ou les sommes versées être remboursées si l'annulation intervient au maximum 10 jours avant la formation.

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE :